COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ ENVIRONNEMENT

- 1°) Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « ACCA » de 390€ au titre de l'année 2019.
- 2°) Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole située au lieu-dit « Marcou ».

> CULTURE

3°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2019 aux associations comme suit :

Associations	Subventions 2019
Atelier décoratif de porcelaine	100€
Le Chœur de l'Auxance	600€
Migné-Auxances Mémoire	500€
Bridge Mignanxois	120€
Théâtre de la Pierre Blanche	800€
Les Chopalos	Demande en cours d'instruction. Avis reporté
Comité de Jumelage	3000€
Lueur de Nuit	600€
40 Mars	220€ Except. 1030€
ACPG-CATM	100€
FNACA	80€
VRID	220€
FNCAC	120€
TOTAL	6 460€ Except. 1 030€

4°) Le Conseil municipal approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Département pour pouvoir bénéficier d'une subvention de fonctionnement en 2019 pour l'école municipale de musique.

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

- 5°) Pour la crèche halte-garderie « La Ribambelle », le Conseil municipal décide de fixer la participation journée/enfant à 3,00€/heure avecun prévisionnel de 30167 heures (contre 29 174 heures réalisées en 2018). Le montant prévisionnel de la participation 2019 s'élève à 91 502€.
- 6°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2019 aux associations comme suit :

Associations	Subventions 2019
Association des parents d'élèves de Migné FCPE	366€
Association des parents d'élèves Robert et Camille	554€
Association des parents d'élèves de Limbre	128€
Association des anciens élèves des écoles publiques de Migné	Pas de demande
Association des parents d'élèves APEL l'Eau Vive	Pas de demande
APEL Ecole Montessori de Salvert	42€
La Prévention Routière	100€
TOTAL	1 190€

- 7°) Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 4 845€ à l'école Robert Desnos pour l'organisation d'une classe de voile au Moulin d'Oléron, commune de DOLUS D'OLERON, du 3 au 7 juin 2019.
- 8°) Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 895,40€ à l'école maternelle de la République pour un dossier PACTE (Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif).
- 9°) Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet d'ouverture d'un 3ème poste à l'école maternelle de la République.

> SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

10°) Le Conseil municipal accepte l'acquisition auprès de Grand Poitiers Communauté urbaine de la maison conciergerie du complexe sportif cadastrée AD n°107p d'une superficie d'environ 400 m² pour un montant de 30 000€.

> FINANCES ET FISCALITE

- 11°) Le conseil municipal vote les participations 2019 au centre socioculturel de la Comberie qui s'élèvent à 201 050€ pour la part forfaitaire (reconduction du montant 2018), une provision de 120 686€ (inchangée) au titre du contrat enfance jeunesse et une participation forfaitaire journée/enfant inchangée 3,20€/jour pour l'ALM et2€/jour pour l'ALSH.
- 12°) Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité moins 4 voix contre, le budget 2019 qui s'équilibre à 7 406 000€ dont 5 360 000€ en foncti**o**nnement et 2 046 000€ en investissement. Les données présentées sont conformes à celles débattues lors de la séance du débat d'orientations budgétaires de la séance du 25 mars 2019.

Toutes les données sont mises en ligne sur le site internet communal.

13°) Le Conseil municipal décide de reconduire en 2019 les taux 2018 des impôts directs locaux qui sont fixés comme suit : taux de la taxe d'habitation : 17,85%, taux de la taxe sur le foncier bâti : 20,20%, taux de la taxe sur le foncier non bâti : 50,00% (Taux inchangés depuis 2010).